

COMMUNE
DE MEYRARGUES



CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 novembre 2025
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Jean-Michel MOREAU.
Conseillers municipaux présents :	20	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Mireille JOUVE, Frédéric BLANC, Béatrice MICHEL, Louis BURLE, Gilbert BOUGI, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	7	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Peggy MAGNETTO (à Philippe GREGOIRE), David FRUTTERO (à Fabrice POUSSARDIN), Dominique GIRAUD (à Gérard MORFIN), Emilie KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Stéphane DEPAUX (à Gilbert BOUGI), Philippe NAHON (à Audrey REMEDIOS BRUN).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	0	

Délibération n°

D2025-112FS

Objet :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET
PRINCIPAL (EXERCICE 2025).

Exposé des motifs :

Depuis l'adoption du budget primitif de la commune 2025, divers éléments et informations sont parvenus à la commune nécessitant que soit adopté un premier acte budgétaire modifiant le budget précité.

Les mouvements de crédits requis impliquant une augmentation de la masse globale du budget et certains des chapitres concernés excluant la possibilité des virements de crédits de chapitre à chapitre sur la base d'une simple décision du maire permise par la nouvelle nomenclature budgétaire et financière M 57 en vigueur depuis le 01/01/2024, une décision modificative s'avère nécessaire.

Les chiffres ci-après sont exprimés en euros TTC.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20251113-02025_112FS

I - FONCTIONNEMENT.

DÉPENSES : AUGMENTATION DE CRÉDITS.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés - comptes 64111-020 et 64131-020 : La nécessité d'abonder ce chapitre résulte essentiellement du remplacement d'agents pour en congés maladie, insusceptible d'être parfaitement évalué lors de l'élaboration du budget.

Aussi est-il proposé d'affecter à ce chapitre **25 000 €** provenant du chapitre 011 - compte 6188-020 .

Chapitre 014 (atténuation de produits) – compte 7392221-20 (FPIC) : Comme chaque année, la notification, en fin d'exercice, des montants du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) contraint la commune à procéder à des ajustements. **5 000 €** sont ainsi nécessaires en dépenses, prélevés sur le chapitre 011 – compte 61558-020.

II - INVESTISSEMENT.

RECETTES : AUGMENTATION DE CRÉDITS.

Chapitre 13 : Subventions s'investissement – divers comptes : La notification de subventions par les entités publiques sollicitées pour la réalisation de 6 programmes d'investissement (transfert du centre technique municipal – FDADL 2 - création d'une aire de fitness, équipement informatique et numérique à la médiathèque, clôture d'enceinte du futur centre technique municipal, amélioration du chauffage à la salle associative et de l'hydraulique à l'école maternelle, modernisation de l'éclairage public phase 3, prolongement du parking de l'école maternelle) a généré un volume de recettes nouvelles à hauteur de **470 990 €**.

DÉPENSES : AUGMENTATION DE CRÉDITS.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Les opérations pour lesquelles les subventions perçues, évoquées plus haut, impliquent que soient également la part communale de leur financement prévues, portant la totalité du coût de ces opérations inscrites dans ce chapitre à **100 359 €**, ventilées comme suit :

- Compte 21318-020 (constructions autres bâtiments publics) : 90 844 €.

- Compte 21838-020 (autre matériel informatique) : 9 515 €.

En tenant compte des subventions perçues, et pour compléter le financement des opérations liées en abondant la part communale des investissements, les crédits manquants sont cherchés sur les comptes 21538-020 (autres réseaux) pour 78 555 € et 21848-020 (Autres matériels de bureau et mobiliers) pour 3 173 €.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Selon le même mécanisme que pour le chapitre 21, les crédits en dépense s'élèvent à **926 686 €**, ventilées comme sur les comptes suivants :

- Compte 2312-020 (agencement et aménagement de terrains) : 100 954 € ;

- Compte 2313-020 (Constructions) : 637 200 € ;

- Compte 2315-020 (Installation, matériel et outillage techniques) : 86 532 € ;

- Compte 2315-845 (Installation, matériel et outillage techniques) : 102 000 € ;

Pour les mêmes raisons que celles relevées pour le chapitre 21, une diminution des crédits aux comptes 2313-020 (371 700 €) et 2315-020 (102 627 €) est nécessaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300595-20251113-02025_112FS

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2025 telle que ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558-020 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188-020 : Autres frais divers	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7392221-020 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1311-313 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 964.00 €
R-1313-020 : Subv. transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	58 890.00 €
R-1313-313 : Subv. transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 378.00 €
R-1323-020 : Subv. non transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	405 758.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	470 990.00 €
D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	90 844.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-020 : Autres réseaux	78 555.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-313 : Autre matériel informatique	0.00 €	9 515.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	3 173.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	81 728.00 €	100 359.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-020 : Agencements et aménagements de terrains (en cours)	0.00 €	100 954.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	371 700.00 €	637 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	102 627.00 €	86 532.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-845 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	102 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	474 327.00 €	926 686.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	556 055.00 €	1 027 045.00 €	0.00 €	470 990.00 €
Total Général		470 990.00 €		470 990.00 €

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations n°D2025-16FS du 20 mars 2025 et n°D2025-22FS du 10 avril 2025 portant respectivement débat d'orientations budgétaires et adoption du budget principal primitif de la commune ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

Article 1 : AUTORISER la décision modificative n°1 apportée au budget principal primitif 2025 de la commune telle qu'elle vient d'être exposée.

Article 2 : DIRE que M. le Maire transmettra la présente à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20251113-D2025_112FS

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David GIRAUD Dominique KACHKACH Émilie
Contre (présents et pouvoirs)	0	
Abstentions (présents et pouvoirs)	7	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina LALAUZE Andrée

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel MOREAU

Le Maire
Fabrice POUSSARDIN




Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire
après publication sur le site Internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

24 novembre 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20251113-02025_112FS